



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

#1jeune1solution



Plan de relance Jeunes

Agence nationale du sport #1jeune1solution



Peuvent prétendre à cet appel à projet les associations sportives employeuses (de jeunes de moins de 25 ans), départementales ou régionales, ou groupement d'employeurs, éligibles à l'ANS, particulièrement celles implantées ou fortement impliquées au sein des territoires carencés.



Les territoires carencés s'entendent en termes de 3 critères d'éligibilité (non cumulatifs) :

- équipement principal utilisé par l'association implanté au sein d'un territoire carencé
- siège social du club situé dans un territoire carencé
- les actions décrites sur le profil de poste du salarié recruté touche un public majoritairement composé d'habitants de ces territoires.

L'objectif est d'orienter des jeunes vers des emplois du monde du sport :

- en recrutant des jeunes qualifiés de moins de 25 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés,
- en CDI, ou en CDD.

Cet appel à projet permettra à l'association sportive qui souhaite recruter un jeune de moins de 25 ans de bénéficier d'une convention de 20000€ sur deux ans :

2021 : 10000€

2022 : 10000€

Ou de bénéficier d'une aide unique de 10000€ (pour un temps plein) pour un emploi en cours.

Les profils de poste d'un jeune de moins de 25 ans dont les missions principales s'inscrivent ou s'inscriront dans un des objectifs ci-dessous seront priorisés :

- Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en termes de public (féminines, personnes souffrant de maladies chroniques, jeunes...)
- Développement de la pratique féminine
- Accompagnement des politiques d'accueil de scolaires
- Développement des APS accessibles aux personnes en situation de handicap
- Promotion du sport santé et du sport en entreprise.
- Ambassadeur SESAME

Joindre lors de la saisie du dossier :

Pour l'aide ponctuelle à l'emploi :

- Argumentaire justifiant les raisons de la demande notamment liées à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de votre salarié de moins de 25 ans.

-

Pour la création d'un emploi « 1 jeune 1 solution »

Le dossier support « Emploi ANS » à télécharger en pièce jointe.

Le contrat de travail du jeune de moins de 25 ans.

Le compte asso ne permettant pas de joindre plusieurs fichiers, joindre un fichier zip ou scanner les pièces dans un seul document de type pdf par exemple.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Renseignements :

Pour les ligues et comités régionaux :

Florent LEBOUCHER : 02.31.52.73.59 – florent.leboucher@ac-normandie.fr

Pour les comités départementaux et clubs :

SDJES Calvados :

Benjamin Leroy : 02.31.45.95.15 / 06.76.81.08.17 – benjamin.leroy1@ac-normandie.fr

SDJES Eure :

Rémi Bouillon : 07.75.26.61.88 – remi.bouillon@eure.gouv.fr / remi.bouillon@ac-normandie.fr

SDJES Manche :

Roland Indriliunas : 06.71.18.38.23 - roland.indriliunas@ac-normandie.fr

SDJES Orne :

Jordan Carreau – 06.46.28.62.35 – jordan.carreau@ac-normandie.fr

SDJES Seine-Maritime :

Anne-Sophie Delarue : 06.37.22.71.18 – anne-sophie.delarue@ac-normandie.fr



#1jeune1solution